UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2023-10-26-07-1

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 26 octobre 2023 -

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 13
Nombre de membres ayant donné procuration : 08
Nombre d'absents non représentés : 13
Quorum : 17 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 17 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 26 octobre 2023 à 14h00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

7 – Vie universitaire

- Service civique : prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport

APPROUVE la modification de la délibération du 27 avril 2023, relative au versement d'un complément à la prestation nécessaire à la subsistance de 6,50 € / jours travaillés, afin de verser uniquement, à compter de la rentrée 2023/2024, une indemnité de subsistance dont le montant réglementaire est fixé à 113,02 € par mois, pour chaque volontaire en service civique à l'UPPA.

VOTE : UNANIMITÉ

Pau, le 30 octobre 2023
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 07/11/2023